

LE PRÉSIDENT :

Merci beaucoup. Je vous remercie, on va mettre fin à votre présentation. Merci.

1835 **Mme MARIE-MICHEL MONDOR :**

Merci.

1840 **Mme ÉLYSE COSSETTE :**

Merci.

LE PRÉSIDENT :

1845 Alors, on va prendre une pause de quinze (15) minutes puis on va reprendre après avec
Projet Montréal.

PAUSE

1850 **LE PRÉSIDENT :**

Donc si vous voulez prendre place, on va commencer. Si vous voulez prendre place,
Madame Couture. Donc, les gens de Projet Montréal, vous allez être trois, à ce que je vois, c'est
ça?

1855

M. CRAIG SAUVÉ :

Oui.

1860

LE PRÉSIDENT :

Donc, si vous voulez vous présenter pour l'enregistrement, on a besoin de vos noms.

1865 **M. CRAIG SAUVÉ :**

Craig Sauvé, conseiller de ville dans Saint-Henri—Petite-Bourgogne—Pointe-Saint-Charles.

1870 **Mme SOPHIE THIÉBAUT :**

Sophie Thiébaud, conseillère d'arrondissement dans le même district.

Mme ANNE-MARIE SIGOUIN :

1875

Conseillère de ville dans Saint-Paul—Émard.

LE PRÉSIDENT :

1880

Merci. Alors, allez-y. On m'a demandé de combien de temps vous disposiez. Au total, on essaie de rester dans le vingt (20) minutes. O.K.?

M. CRAIG SAUVÉ :

1885

C'est les politiciens, il ne faut pas nous dire qu'il y a plus de temps qu'on pense, là. Ce n'est pas une bonne idée, on aime ça parler.

LE PRÉSIDENT :

1890

Là, vous venez de perdre une minute et demie. Allez-y.

M. CRAIG SAUVÉ :

1895 Bon. Merci beaucoup à tout le monde d'être là ce soir. Merci à tous les participants et merci à notre collègue, monsieur Jérôme Vaillancourt, qui a fait beaucoup de travail sur ce dossier avec nous. Donc, nous avons vraiment beaucoup de stock dans notre mémoire, mais on va essayer de faire le survol rapidement pour vous ce soir.

1900 Donc, nous sommes l'opposition officielle à l'Hôtel de Ville. Nous sommes les élus majoritaires de l'arrondissement. On n'a pas la mairie, on n'a pas le poste de maire, mais nous sommes quand même une grande influence sur l'arrondissement, c'est certain.

1905 Mais donc, on interpelle ici la Ville en tant qu'interlocuteur aussi avec le MTQ et le financement qui pourrait venir de là. Donc, c'est dans cet esprit-là et dans l'esprit de collaboration et d'idées que nous sommes là ce soir.

1910 Donc, comme on sait, il y a beaucoup de potentiel pour le secteur, mais il y a des grosses attentes. Et une des choses qu'on veut s'assurer ce soir, et pendant tout ce processus-là, c'est qu'on ne crée pas des attentes puis il n'y a pas des moyens par la suite. Donc, pour nous, une des choses qu'on veut vraiment s'assurer de mettre l'emphase là-dessus, c'est il faut les moyens financiers après, avec une vision claire qui va découler de ce processus-là. Sans les moyens financiers pour pouvoir vraiment faire les changements qu'on souhaite pour un quartier de l'avenir, ça va être *tough* de s'y rendre. Et dans ce contexte-là, nous proposons des visions d'ici cinquante (50) ans.

1915 Donc le contexte, je vais faire ça. Donc, on va peut-être faire un petit survol sur les grands principes qu'on évoque ce soir. Donc, le développement durable, donc la conservation, la mise en valeur du territoire et de l'environnement et de ses écosystèmes; l'optimisation des investissements privés et publics; l'épanouissement de la communauté et de ses membres, donc la reconnaissance, l'implication et l'appropriation; la diversité sociale et culturelle, un souci
1920 d'équité entre les populations actuelles et futures.

1925

Le quartier vivant diversifié et dynamique, donc on prône encore un milieu de vie de qualité, un milieu de vie durable. On veut retenir les populations et les inviter à rester dans le secteur ici et pas les forcer à quitter. On souhaite une mixité d'usages et de fonctions, comme j'ai dit une population diversifiée économiquement et socialement; un habitat conçu d'ensembles immobiliers de densité moyenne et adaptée aux besoins et revenus des résidents actuels; l'accès à des services publics, culturels, scolaires, communautaires et loisirs; des services commerciaux de proximité; des moyens de transport actif, sécuritaire et des transports collectifs de qualité; des espaces verts de détente et de loisir accessibles et intégrés au milieu de vie actuelle; et un cadre urbain favorisant l'interaction entre les résidents.

1930

Donc, un autre principe qu'on aimerait juste parler aussi, c'est la précaution. Le principe de précaution, ce qu'on préconise, vous avez vu dans le mémoire, c'est-à-dire avant de développer tout, avant d'aller trop vite, avant de réfléchir, il faut avoir toutes les données et les études scientifiques. Nous, nous interpellons directement la Direction de la santé publique. Avant d'aller de l'avant avec des développements à côté des autoroutes, il faut avoir ces avis-là. Madame Thiébaud va faire un portrait là-dessus aussi.

1935

Mme SOPHIE THIÉBAUT :

1940

Donc, pour la suite des choses, ça nous semble très important de remettre en perspective pourquoi on est là aujourd'hui. La réflexion sur l'ouest de Saint-Henri, l'est de Côte-Saint-Paul est en lien avec la reconstruction de l'échangeur Turcot. Ça a beaucoup été débattu dans l'arrondissement du Sud-Ouest . Nos collègues auparavant vous le rappelaient, là, dans le cadre de la mobilisation Turcot, à laquelle et l'arrondissement du Sud-Ouest et Projet Montréal et beaucoup, beaucoup d'organisations et de citoyens ont pu s'exprimer dans les années 2007, 2008, 2009, au moment du BAPE, donc le Bureau des audiences publiques en environnement.

1945

1950

Ça, c'est l'échangeur Turcot, l'image qu'on vous présente, le vieil échangeur Turcot et l'image suivante vous expose l'échangeur qu'on est en train de construire, donc le projet qui a été, au bout du compte, décidé par le ministère des Transports et le gouvernement provincial.

1955

Donc, je reviens un petit peu en arrière, au niveau du centre Gadbois, vous voyez le nombre de voies autoroutières, donc sur l'axe nord-sud, l'Autoroute 15 qui borde où on se trouve aujourd'hui au centre Gadbois, et la diapositive suivante, on voit un élargissement du nombre de voies, une augmentation potentielle de la capacité de l'échangeur.

1960

Donc, au moment du Bureau des audiences publiques en environnement en 2009, on parlait de passer, sur l'ensemble des deux axes autoroutiers, de passer d'un échangeur à une capacité de deux cent quatre-vingt-dix mille (290 000) véhicules par jour à trois cent mille (300 000) trois cent quatre mille (304 000) véhicules par jour.

1965

Avec l'augmentation des voies, on pense que vous devriez réinterroger le ministère des Transports sur la capacité prévue maintenant actuellement sur l'échangeur.

1970

Et au moment du BAPE, il y a eu beaucoup de points de vue qui ont été exprimés en lien avec les conséquences, les impacts de ce nombre de véhicules sur la santé publique. On l'a déjà dit, la Direction de la santé publique avait émis un rapport en 2006, qui nous a beaucoup influencé à l'époque, en 2009. Et dans le point de vue qu'ils avaient exprimé au moment du BAPE et jusqu'en décembre 2010 quand le ministère des Transports a présenté son projet final, la Direction de la santé publique a continué à dire qu'on aurait dû prévoir un échangeur avec plus de transport collectif pour pouvoir réduire les impacts sur les populations autour des autoroutes, dont nous, dans le Sud-Ouest. Donc, on parle de tout le nord de Saint-Henri, on parle de l'ouest du secteur du PDUES, au niveau du centre Gadbois et on parle de Côte-Saint-Paul.

1975

La Direction de la santé publique aussi à l'époque avait réalisé cette carte qui illustre ce qu'on a appelé la zone des deux cents mètres (200 m). Il y avait des études qui avaient été réalisées en général sur les axes autoroutiers, qui démontraient que quand on vit aux abords d'une autoroute de plus de cent cinquante mille (150 000) véhicules par jour, dans un rayon de deux cents mètres (200 m), il y avait des impacts, et notamment sur les aînés et les jeunes.

1980

Donc, il nous semble important puisqu'on a — on ne va pas refaire la bataille, on l'a perdue, là, au niveau de l'échangeur Turcot, mais comme maintenant on a un échangeur qui va

1985 être ce qu'il va être, avec une certaine capacité, on a besoin que la Direction de la santé publique nous mette à jour. Avec la bonification, en fait, de la technologie sur les véhicules, là, on considère quand même — et déjà, en 2009, on disait que les pots d'échappement, la technologie allait nous permettre de filtrer mieux les émissions de polluants issus des véhicules, mais maintenant et aux abords donc des territoires où on va pouvoir investir et développer, quelles sont les précautions, en fait, qu'il faut qu'on prenne en tant que ville.

1990 Donc, avant de pouvoir imaginer bonifier le pôle sportif ou installer des équipements pour les jeunes, ou développer du résidentiel, il faut qu'on ait ces données-là.

1995 O.K. Il faut qu'on les ait aussi au niveau du bruit, parce que ce n'est pas clair, là, à l'heure actuelle quelles sont les mesures aussi qui vont être instaurées. Le bruit aussi fait partie des nuisances en lien avec l'augmentation véhiculaire.

2000 Ici, on vous a mis des données qui sont très claires concernant le secteur 84. Donc, c'est le secteur de l'ouest de Saint-Henri. On a pris celui-là parce que c'est le secteur où il y a le plus de résidents versus le secteur Cabot dans Côte-Saint-Paul.

2005 Donc, vous voyez qu'il y a des chiffres très parlants au niveau de la fragilité des populations qui résident à cet endroit-là, que ce soit au niveau des revenus, au niveau d'une forte proportion d'ainés ou de jeunes, donc en lien avec les préoccupations qu'on a exprimées tout à l'heure, et les deux dernières lignes démontrent aussi le nombre de locataires et les besoins. Donc, la dernière ligne, c'est l'ensemble de l'arrondissement du Sud-Ouest, ce n'est pas que le secteur 84, mais les besoins en termes de logements financièrement abordables sont très importants dans l'arrondissement du Sud-Ouest .

2010 Donc, s'il devait y avoir des investissements de la Ville, ce que l'on souhaite c'est qu'on pense d'abord à instaurer du logement social et communautaire, à faire des réserves foncières en fait pour pouvoir répondre aux besoins. Ce qu'on souhaite, en fait, c'est une rétention, travailler à la rétention des populations déjà présentes, le secteur 84 est un des rares secteurs du district de Saint-Henri—Petite-Bourgogne—Pointe-Saint-Charles qui reste encore relativement abordable d'un point de vue financier, même si les loyers ont augmenté aussi. Et on souhaite

2015 travailler à ce qu'évidemment, le développement du secteur du PDUES améliore la situation pour les personnes qui y résident déjà et pas uniquement dans la perspective d'accueillir des nouvelles personnes.

Mme ANNE-MARIE SIGOUIN :

2020
2025
Donc, on a ici une carte qui m'a beaucoup inspirée durant tout le processus. On se rend compte que dans les secteurs de la frange nord, en fait, du quartier Émard—Saint-Paul et dans l'ouest de Saint-Henri aussi — je vais en parler un peu plus tard —, on a vraiment une richesse assez exceptionnelle au niveau patrimonial. Et ce qu'on souhaiterait voir se développer avec les projets qui découleront du PDUES, c'est vraiment des projets qui vont recycler, réutiliser ces vestiges de l'histoire industrielle des quartiers. Donc, on souhaite valoriser le patrimoine qui existe déjà et, disons, tant que c'est techniquement faisable, on voudrait vraiment exploiter les bâtiments, les infrastructures qui sont déjà existantes.

2030
Donc, c'est une réappropriation, ni plus ni moins, des témoins du passé en accueillant différentes fonctions : résidentielles, commerciales, industrielles légères et ateliers d'artistes, j'inclus ça dans l'industriel léger, là, si on veut.

2035
Donc, le secteur Cabot et la rue de l'Église nous apparaît vraiment intéressant à cet égard-là. Quand on se promène dans le secteur, au premier coup d'œil, on peut avoir un peu l'impression que c'est abandonné, qu'il n'y a plus rien qui se passe là, mais il y a vraiment un passé riche en histoire et il y a, depuis environ cinq ans, des nouvelles activités qui se développent là, des artistes, des artisans qui vont s'installer là, et on pense qu'il y a vraiment un potentiel, là, une opportunité à saisir.

2040
2045
En étudiant la carte, ce que je remarquais, c'est qu'il y avait déjà, ce que j'appelle un triangle au niveau des bâtiments patrimoniaux et de la présence d'artistes. À l'ouest, on a l'ancienne Dominion Textile, qui est devenue le Complexe Dompark, où il y a près de trois mille (3 000) employés et c'est beaucoup des artistes, des artisans, des films en communication, en multimédia, nouvelles technologies, c'est beaucoup ça qu'on retrouve. À l'est dans les anciens

bâtiments de la Crane et de Congoleum Canada, qui est aujourd'hui Aberton Lofts, encore le même genre d'utilisation d'occupation de l'espace, même type de locataires qui sont là.

2050 Et on sait qu'à l'heure actuelle, le Centre de Design et d'impression textile, qui est aujourd'hui dans Saint-Henri, dans Les Lofts sur le Canal, cherche à « s'expandre » et travaille très fort avec la Ville de Montréal, il aurait même franchi des étapes, récemment, pour aller s'installer dans ce bâtiment-là qui a grandement besoin de rénovations et songe à ouvrir un espace même de type café citoyens.

2055 Donc, tout ça, c'est à développer, mais on a là, vraiment, déjà sur place, la présence d'artistes, la présence d'entrepreneurs qui sortent du cadre, un peu, si on veut. Et puis au centre, on a la rue de l'Église, l'ancienne rue principale du secteur Côte-Saint-Paul, qui était vraiment bouillonnante d'activités à l'époque. Et elle a, dans ce contexte-là, une position stratégique. Donc elle est déjà à profil mixte, la rue de l'Église, résidentiel et commercial, et elle borde le secteur
2060 Cabot qui est cet ancien secteur industriel où il y a certains bâtiments patrimoniaux encore qui pourraient être requalifiés.

Je crois que pas longtemps avant nous, vous avez eu une présentation par Nathalie
2065 Lussier et Sylvain Chagnon, deux artistes qui ont — Nathalie Lussier, elle est installée, en fait, sur Eadie près de de l'Église avec, à côté d'elle, un atelier de sérigraphie, avec une autre artiste qui produit des petits meubles, des accessoires de décoration, tout ça. Donc, ce secteur-là, à la fois, on peut penser qu'il est un peu abandonné, mais à la fois, il attire parce que les conditions sont là.

2070 Pour amener ça plus loin, il faut penser à des modèles qui vont permettre d'attirer davantage d'artistes, de développer aussi des commerces, du résidentiel, mais tout en gardant ça abordable. Parce qu'on sait que le grand défi, quand les artistes arrivent, les boutiques, les restaurants, tout ça, bien, c'est une gentrification qui souvent s'opère. Mais on pense qu'il y a des modèles, qu'il y a des concepts à explorer, à travailler, pour parvenir à un équilibre avec ce type
2075 de développement qu'on envisage pour ce secteur-là.

2080 De l'autre côté du canal, on a l'immense, la colossale Canada Malting. Donc la voilà. Ancienne malterie qui date du début du 20e siècle, qui a certainement une valeur patrimoniale, architecturale indéniable. Et de ce point de vue là, on pense que ça ne serait pas souhaitable qu'elle disparaisse, qu'elle soit démolie, mais en même temps, comme je dis, ça va être un très, très grand défi de voir à sa conservation et en sa mise en valeur, au moins partiellement, et à imaginer là un projet, encore là, de mixité. On sait que les populations aux alentours, le besoin en logement social et abordable est très, très grand. On pourrait penser, encore là, à des espaces à bureaux, des ateliers d'artistes, des espaces commerciaux.

2085 C'est à penser et c'est à penser avec la population parce qu'il y a déjà eu un projet de déposé en 2012 qui n'a vraiment pas fait consensus et la Malting est devenue un peu un symbole de ce qu'on ne veut pas que ce lieu-là devienne. On souhaiterait pouvoir continuer à se l'approprier de façon publique, l'accès demeure public, et que les retombées bénéficient à toute la communauté. Donc, c'est là vraiment le défi pour ce qui est de la Canada Malting.

2090 **M. CRAIG SAUVÉ :**

2095 Donc, pour juste terminer avec les orientations en général. On l'a entendu bien de la dernière présentation, l'amélioration des conditions de santé. Dans notre mémoire, il y en a plein de suggestions; implicitement, les éléments environnementaux, du développement et maintien de parcs de logements adaptés aux besoins des résidents et favorisant la rétention des populations actuelles, la prise en considération des facteurs de sécurité et de santé pour les utilisateurs avant d'entreprendre l'aménagement des équipements sportifs et culturels au pied du nouvel échangeur.

2100
2105 Donc, encore avec le principe de précaution, le renforcement des noyaux institutionnels et l'amélioration des équipements publics par l'établissement d'une collaboration entre les divers intervenants. En fait, on a quatre écoles dans le quartier. On a un secondaire anglophone, deux places pour éducation adulte, puis deux écoles primaires. Donc, il y a beaucoup de choses à faire dans le secteur. Il faut établir la collaboration entre tous les milieux communautaires,

municipaux et tous les acteurs parce que pour avoir un milieu de vie, il faut avoir les écoles, c'est le centre d'un milieu de vie pour les familles.

2110 Donc, aussi, en termes de transport, nous avons mis plusieurs suggestions dans le mémoire, mais la création de liens structurants pour faciliter des déplacements de transports actifs. Donc, ça, c'est très important, puis il y a beaucoup de travail à faire dans le Sud-Ouest par rapport à ça, surtout dans le secteur ici.

2115 On peut penser au lien est-ouest dans Saint-Henri, le lien nord-sud dans Ville-Émard pour pouvoir atteindre le canal, entre le centre Gadbois. J'aurais aimé venir en Bixi ce soir, mais il n'y a pas de station de Bixi autour du centre Gadbois, donc c'est quelque chose qu'il faut vraiment travailler.

2120 Aussi, pour continuer, dynamisation économique. On a parlé un petit peu de comment revitaliser les bâtiments industriels et patrimoniaux pour garder aussi nos emplois dans le Sud-Ouest avec des types de commerces ou d'industrie légère qui pourraient être adaptés à notre milieu de vie pour créer des emplois pour les gens d'ici.

2125 Et des aménagements des espaces publics pour favoriser les échanges entre les résidentiels et surtout intergénérationnels, interculturels. Surtout dernièrement, dans le Sud-Ouest, on note qu'il y a beaucoup d'immigrants de diverses origines qui viennent s'installer dans le Sud-Ouest et le bassin de personnes âgées, personnes âgées dans le secteur de l'ouest de Saint-Henri et nord de Ville-Émard est très haut. Ça fait qu'il faut vraiment favoriser une bonne...
2130 vivre ensemble dans ce sens-là.

 Donc, vos questions. Merci beaucoup.

2135

LE PRÉSIDENT :

2140 Bien, merci beaucoup de votre présentation. De votre mémoire aussi, il y a beaucoup de travail dedans, on l'a vu, on l'a senti, on l'a bien lu.

Est-ce que vous avez des questions?

2145 **Mme FRANCINE SIMARD, commissaire :**

Vous avez parlé tout à l'heure de la Canada Malting et d'un projet qui avait avorté en 2012, de quoi s'agissait-il?

2150 **Mme ANNE MARIE SIGOUIN :**

2155 C'était un projet principalement résidentiel. On parlait de six à sept cents (600-700) unités. On proposait quinze pour cent (15%), je pense, de logement social. Six à sept cents (600-700) unités et presque autant d'unités de stationnement aussi. Donc, on voyait tout de suite que ça soulevait des enjeux au niveau de problèmes de circulation dans ce secteur-là qui est très enclavé, en fait. Donc, c'était ça. Il y avait, la conservation de certains silos était incluse dans le projet. C'était un projet avec une certaine mixité, mais vraiment majoritairement résidentiel.

2160 **Mme FRANCINE SIMARD, commissaire :**

Et avec des problèmes potentiels de circulation automobile?

Mme ANNE MARIE SIGOUIN :

2165 Oui, tout à fait. Oui, oui.

Mme FRANCINE SIMARD, commissaire :

2170 D'accord, merci.

LE PRÉSIDENT :

2175 Vous parlez des moyens pour améliorer le transport. J'ai posé des questions aux collègues du CIUSSS tout à l'heure. Est-ce que vous avez des propositions précises ou des mesures précises à évoquer?

M. CRAIG SAUVÉ :

2180 En termes de transport actif, on a plusieurs.

LE PRÉSIDENT :

2185 Oui, je vous remercie, je ne veux pas vous couper la parole, tout le monde a parlé de ça.

M. CRAIG SAUVÉ :

Oui.

2190 **LE PRÉSIDENT :**

Mais en termes de transport collectif, est-ce que vous avez des propositions.

M. CRAIG SAUVÉ :

2195 On a mentionné, je crois, le 36 dans le mémoire. C'est un réseau local de la STM important pour connecter Ville-Émard avec Saint-Henri. Et dans le Sud-Ouest , en général, il y en

2200

a très peu de 36 qui passent. Il y en a à chaque demi-heure à peu près. C'est un lien très important est-ouest de Griffintown jusque dans Saint-Henri. Donc ça, ça pourrait améliorer certainement.

2205

On a eu potentiellement des projets intéressants qu'on aurait pu le faire, mais pour le moment, la densité qu'on a, ça suggère que ça prend des autobus et plus. Le débat avec la STM c'est la poule et l'œuf, tu sais, est-ce qu'on doit mettre plus d'autobus pour attirer plus de monde ou est-ce qu'on attend qu'il y ait un bassin pour mettre des autobus? Et je pense que c'est la deuxième parce qu'ils sont en contrainte financière aussi, mais c'est surtout la deuxième stratégie qu'ils emploient actuellement. Mais nous croyons que peut-être plus de 36, ça aiderait le déplacement local entre Ville-Émard, Saint-Henri et d'autres destinations dans le Sud-Ouest .

2210

LE PRÉSIDENT :

Des questions vous autres?

2215

M. PIERRE CONSTANTIN CHARLES, commissaire:

Vous avez parlé, dans votre mémoire, d'une forme de compensation qui devrait être envisagée, pourriez-vous nous en dire plus?

2220

Mme SOPHIE THIÉBAUT :

2225

Si je comprends votre question, l'arrondissement du Sud-Ouest vit un boom immobilier depuis une douzaine d'années. Bon, comme vous le savez certainement, le revenu principal de la Ville de Montréal, c'est les revenus fonciers, là, à plus de soixante-dix pour cent (70 %) de son budget. Donc, l'arrondissement du Sud-Ouest contribue à la hausse de manière importante, mais ce n'est pas des revenus, on paie nos taxes foncières à la ville-centre, ce n'est pas des revenus qui reviennent forcément en arrondissement pour faire du développement puis pour répondre aux besoins de la population. La population déjà résidente et la nouvelle population qui

arrive, on la vit au siècle de la réforme du financement des arrondissements où on a été plus que coupés.

2230

Donc nous, notre demande, c'est que le développement qui pourrait se créer dans l'arrondissement du Sud-Ouest et en particulier sur le secteur du PDUES permette au secteur du PDUES et à l'arrondissement de réinvestir sur les lieux. Je pense que c'est important, vu l'expérience qu'on a vécue concrètement dans les douze (12) dernières années à l'arrondissement du Sud-Ouest, que les argents supplémentaires qu'on envoie à la ville-centre reviennent, afin qu'on améliore la qualité de vie dans le Sud-Ouest .

2235

Mme ANNE-MARIE SIGOUIN :

Puis si je peux me permettre, au niveau des autres paliers de gouvernement, bien, c'est ça, on a un nouvel échangeur qui s'en vient à plus haut débit, plus près du sol, ça va engendrer, et tout le monde en a parlé, des nuisances au niveau de la qualité de l'air, au niveau sonore aussi. Alors, oui, je pense que c'est important que les populations qui vont devoir composer avec ça aient des retombées. Je ne sais pas si on peut parler de compensation, mais qu'il y ait des retombées positives émanant de projets qui vont vraiment participer à améliorer leur qualité de vie.

2240

2245

M. CRAIG SAUVÉ :

Et juste dans le même sens, en 2010, quand le ministre Sam Hamad est venu annoncer le projet Turcot, on a vu sur la carte un projet d'une passerelle. On en fait mention aussi dans notre mémoire pour traverser la cour Turcot entre NDG et le Sud-Ouest – LaSalle, ça disparaît sur la carte par la suite. Et ça, c'était un coup de marketing intéressant pour essayer de séduire les gens, mais c'est dommage qu'on n'ait pas cette passerelle très importante parce que ça coupe vraiment en deux le quartier, qui pourrait avoir plus d'interconnectivité. Donc, une passerelle, piétons et cyclistes, serait très intéressante.

2250

2255

LE PRÉSIDENT :

2260

Oui, vous voulez ajouter quelque chose?

Mme SOPHIE THIÉBAUT :

2265

Oui, je veux en rajouter encore parce que... Donc, toujours en lien avec le projet du ministère des Transports puis ce qu'on nous a fait refléter, là, je m'en rappelle très bien, la présentation de décembre 2010 où on nous parlait d'une forêt urbaine puis comment ça va être beau. Donc, comme on l'a mis dans notre mémoire, j'ai oublié de le dire tout à l'heure, là, en termes de mesures concrètes, les commissaires du BAPE, dans leur conclusion, ils rappelaient l'importance de pouvoir planter un maximum d'arbres et que ça fait partie des choses qui doivent se faire avec une canopée la plus importante possible, mais vous l'avez entendu, puis j'entendais votre question à nos collègues du CSSS auparavant, ces arbres, aussi, il faut qu'ils soient entretenus à long terme.

2270

2275

Les mesures que le ministère des Transports va bien vouloir nous laisser au bout du compte, il ne faut pas que ça soit seulement leur installation à un moment donné suite à la finition de la construction de l'échangeur. Les arbres, il va falloir — il ne faut pas qu'on se retrouve, nous, en tant qu'arrondissement, à devoir assumer la gestion, en fait, de ce qui va être mis en place.

2280

2285

Donc, ça, ça marche pour la végétation, puis ça fonctionne aussi, on n'en a pas reparlé, mais la Direction de la santé publique a documenté le type de système de filtration que ça nous prend dans les équipements publics puis même au niveau résidentiel. Si on instaure du logement social et communautaire, il faut que les gens puissent dormir tranquilles par rapport au type d'air qu'ils vont respirer, s'ils se retrouvent dans une zone un peu à risque. Donc, tous ces systèmes de filtration, on capable de les faire à notre époque dans le pays où on vit et c'est des filtres qu'il faut changer, aussi. Donc, ça va faire partie de la facture et des demandes qu'il faut qu'on rappelle.

2290 **M. PIERRE CONSTANTIN CHARLES :**

2295 Une dernière petite question. Concernant les logements communautaires, est-ce que vous avez un estimé du nombre de logements communautaires qui pourraient être construits dans le territoire? Et, si oui, combien de logements ça pourrait prendre, parce qu'on en a beaucoup parlé comme une mesure qu'on pourrait mettre de l'avant, combien de logements ça pourrait prendre pour répondre aux besoins des personnes vulnérables sur votre territoire? Est-ce que vous avez cette évaluation-là?

2300 **Mme SOPHIE THIÉBAUT :**

2305 Donc, le chiffre qu'on a mis dans le mémoire, c'est le besoin estimé, considérant que plus de quatre mille (4 000) foyers actuellement dans l'arrondissement du Sud-Ouest paient la moitié de leurs revenus pour se loger, nous c'est ce qu'on rappelle, mais c'est sûr qu'on ne pourra pas mettre quatre mille (4 000) unités juste dans le secteur PDUES, là, on a commencé à penser à des options. Pour l'instant, on parlerait plus en termes de demande de faire des réserves foncières. Évidemment, ça, ça implique des gestes municipaux qui doivent se faire avant qu'on en parle publiquement.

2310 Donc, on n'a pas d'annonce à faire ce soir puis on n'en aura pas plus tard non plus dans les suites des travaux de votre commission. Mais par contre, ce qu'on se disait, c'est qu'on voulait lancer le message sur le fait que nous, en tant qu'opposition, on veut travailler avec la ville-centre sur des solutions. Donc, on a des idées. On ne peut pas répondre à votre question précisément, mais on a commencé à penser à des options, puis on souhaite pouvoir travailler avec la ville-centre pour voir si le type d'idée auquel on pense en ce moment pourrait être envisageable.

2315 **LE PRÉSIDENT :**

2320 Oui, une petite vite.

Mme FRANCINE SIMARD, commissaire :

2325 Oui, une dernière question parce que je déborde le temps. On a beaucoup entendu parler dans les mémoires, vous en avez parlé aussi, de l'idée d'attirer beaucoup d'artistes dans le secteur. Pourquoi cette clientèle-là? Pourquoi ce type de population?

Mme ANNE-MARIE SIGOUIN :

2330 Je pense que la culture, la production artistique, je la vois vraiment comme un vecteur au niveau économique et même socioéconomique. Les artistes sont des gens qui pensent différemment, qui voient la vie différemment et qui produisent, qui font rouler l'économie à leur façon, mais vraiment clairement.

2335 Je n'ai pas les chiffres sous la main, mais quand on parle ce qui attire les gens à Montréal, c'est par million, sinon milliard, c'est au niveau de dépenses, là, de revenus, c'est-à-dire, de gens qui viennent ici pour la culture, pour les artistes.

2340 Alors, je vois vraiment leur présence dans nos quartiers comme définissant, comme donnant la couleur des quartiers et comme contribuant vraiment au développement économique des quartiers.

M. CRAIG SAUVÉ :

2345 J'ajouterais, dans un même sens, de protéger ce qu'on a aussi. On a des artistes, il y a plein d'artistes, musique, art visuel, tout, et eux ils sont souvent les premiers à être évincés à cause des hausses des valeurs foncières dans le secteur. Donc, il faut vraiment les protéger.

Mme ANNE-MARIE SIGOUIN :

2350 Tout à l'heure, j'ai fait allusion à différents modèles, différents concepts qu'on peut regarder à ce niveau-là, au niveau d'accueillir un plus grand nombre d'artistes, de créer un plus

grand nombre d'ateliers d'artistes. Il y a les modèles de coop puis il a les modèles de propriétés abordables à perpétuité, qu'on pourrait possiblement appliquer à la création d'ateliers d'artistes.

2355 Stratégie d'inclusion, qu'on a récemment mise en place à Montréal au niveau du logement social, pourrait, elle aussi, s'appliquer à l'inclusion d'ateliers d'artistes dans des projets de requalification de bâtiments patrimoniaux ou autres.

2360 Parmi les conditions favorables, il y a des gestes à poser au niveau du zonage, soutenir le démarrage d'entreprises, la décontamination des sols. C'est, dans des projets, c'est souvent la somme la plus faramineuse et on manque vraiment de programmes pour soutenir à ce niveau-là dans les projets.

LE PRÉSIDENT :

2365 Bien, merci beaucoup pour votre contribution à la discussion publique. Espérons que vous allez lire notre rapport avec autant d'intérêt qu'on a lu le vôtre.

Mme SOPHIE THIÉBAUT :

2370 C'est sûr, on vous attendait depuis un bon dix-huit mois.

LE PRÉSIDENT :

2375 Alors, on va appeler maintenant monsieur Mauricio Garzon-Béltran. Je ne sais pas si j'ai prononcé comme il faut votre nom? Et puis voilà qu'il y a deux personnes qui se pointent ici. Vous allez vous identifier? Alors, bienvenue.

M. MAURICIO GARZON BÉLTRAN:

2380 Merci.